



PROTOCOLE des modalités d'accueils **Gestes barrières contre la propagation du covid-19** **MERCREDIS 6-11 ans (périscolaire)**

A compter du 12 mai 2020 et jusqu'au 02 juin 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs interviendra de manière progressive. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter les modalités d'accueil le cas échéant en fonction des nouvelles directives gouvernementales.

Pour le moment, après lecture du protocole de la DDCS des Pyrénées Orientales « les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire. »

Etant contraint de respecter cette obligation, la MJC ne pourra accepter que les enfants inscrits à l'école élémentaire du Boulou. L'association n'a pas la possibilité d'accueillir les enfants scolarisés dans d'autres écoles jusqu'à nouvel ordre car nous n'avons pas assez de salles pour répartir les enfants des différentes écoles qui fréquentent l'accueil de loisirs de la MJC du BOULOU.

- **A l'arrivée dans la structure :**

Il est privilégié un accueil échelonné pour chaque arrivée entre 8h et 9h15, entre 11h45 et 12h et entre 13h30 et 14h. Les parents ne pourront pas accéder aux salles d'activités mais seulement dans le hall d'entrée et un adulte pour un enfant.

En cas d'arrivée simultanée, nous vous demandons d'attendre votre « tour » en respectant les distances de sécurité (1 mètre entre chaque personne) et en prévoyant un peu plus le temps qu'habituellement.

La porte d'entrée sera grande ouverte pendant l'accueil échelonné, sous la surveillance d'un animateur et sera fermée à clef tout au long de la journée. Aucune entrée ne sera autorisée sauf cas exceptionnel.

Les parents seront accueillis à leur arrivée par une animatrice : Affiches à l'extérieur, port du masque obligatoire pour les adultes, et lavage des mains avec du gel hydroalcoolique et des masques jetables à disposition (pour les adultes qui n'en auraient pas) sur une table dans le hall. Nous invitons également les enfants à se désinfecter les mains.

Une animatrice notera sur la liste des présences l'arrivée de l'enfant en relevant sa température prise par la famille ou en la prenant sur place devant la famille (thermomètre sans contact), si celle-ci n'a pu être prise au domicile. *En effet, il est demandé aux parents de prendre la température des enfants avant d'aller au centre de loisirs. Au-delà de 37°8, ils ne pourront pas amener leur enfant. De même, s'il présente un symptôme infectieux (toux, écoulement nasal, troubles digestifs...), l'enfant ne pourra pas fréquenter la structure.*

Ensuite, les enfants pourront déposer leurs affaires sur les portes manteaux nominatifs et ils rejoindront la salle d'activité à l'étage où un encadrant les attendra en respectant le fléchage au sol, permettant un sens de circulation. Les règles lui seront expliquées.

Fléchage des escaliers dans la montée et dans la descente pour avoir deux sens distincts ainsi qu'un balisage toutes les 3 marches pour éviter un attroupement dans celui-ci.

Pour l'adulte qui souhaite payer ou inscrire les enfants, il pourra monter au bureau, 1 seule personne à la fois toujours avec le masque, en respectant la distanciation d'1 mètre (visuel avec ruban adhésif de couleur au sol à respecter.) Les adultes attendront à l'extérieur du bâtiment, s'il y a déjà une personne dans le bureau. En aucun cas ils ne peuvent rentrer dans les salles d'activités.

- **Les activités et sorties (9h30-11h30)**

Les activités sont organisées par petits groupes de 11 enfants maximum par salle. Disposition des enfants 1 par table à plus d'1 mètre les uns des autres. Les places sont nominatives ainsi que le kit de matériel comprenant : feutres, ciseaux, colle, crayons de couleur et autres outils nécessaires aux activités manuelles proposées. Un jeu individuel et livres seront attribués pour la journée à chaque enfant. Ils seront ensuite déposés dans un carton pour « décontamination » et isolés jusqu'au mercredi d'après. Du matériel supplémentaire sera donné en fonction des activités manuelles proposées.

Les groupes sont constitués pour toute la durée de la journée dans la même salle d'activités. Les différents groupes n'auront pas d'activités communes.

Le lavage des mains se fera régulièrement et dès que nécessaire (avant et fin d'activités, éternuements, toux...) avec du gel hydroalcoolique à disposition dans la salle sous la vigilance de l'animateur ou aux sanitaires avec de l'eau et du savon.

Les activités de plein air seront organisées dans la cour ou à proximité de la structure sans dépasser 10 personnes (encadrants compris) dans ce dernier cas. Un programme d'activités est proposé tous les mercredis respectant les gestes barrières et de distanciation.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein de l'accueil de loisirs notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

Les sorties en transport sont pour le moment suspendues.

- **Les locaux**

Nettoyage approfondi par les agents d'entretien de la municipalité le mardi, et le jeudi. Désinfections des points sensibles (sanitaires, poignées, interrupteurs, digicode, tables individuelles après les activités et repas...) plusieurs fois par jour le mercredi par les animateurs et intervention d'un agent d'entretien municipal entre 12h et 13h.

Les salles d'activités seront équipées de distributeurs de gel hydroalcoolique sous la vigilance des animateurs.

Chaque salle sera aérée plusieurs fois quotidiennement et les portes resteront ouvertes pour ne pas toucher les poignées.

- **Le repas et les goûters**

Le lavage des mains sera fait avant et après le repas et goûter. Une chanson sera apprise par les enfants pour permettre un lavage de 30 secondes.

Les repas seront pris dans les salles d'activités sous forme de pique-nique ou à l'extérieur dans la cour de la MJC selon la météo. Il en va de même pour la prise des goûters.

Nous avons habituellement un traiteur « les 2 toques » à notre service, qui nous livrera les pique-niques, à la MJC entre 11h30 et 12h pour respecter la « chaîne du froid », les enfants mangeront dès l'arrivée des repas.

Nous avons choisi cette solution car la MJC n'est pas dotée d'une cuisine centrale avec équipement aux normes sanitaires ni de personnel qualifié en service de restauration.

- **Départ de la structure**

Plusieurs départs sont possibles :

- ✓ De 11h45 à 12h15 (demi-journée)
- ✓ De 13h15 à 13h45 (demi-journée repas)
- ✓ De 16h45 à 18h précise

- **Conduite à tenir si un enfant présente des symptômes infectieux :**

Les parents doivent rester joignables par téléphone à tout moment dans la journée.

Si un enfant a des symptômes du covid-19 ou s'il se trouve malade, fièvre et toux à répétition, troubles digestifs, et autres, nous lui demanderons de porter un masque pédiatrique fourni par la MJC, et nous

l'isolons au bureau en le rassurant le temps que ses parents puissent venir le chercher, tout en le surveillant. Nous préviendrons immédiatement la famille qui devra venir chercher l'enfant dans l'heure à venir.

En cas de doute sur les symptômes d'un mineur, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Il nous faudra un certificat médical de non-contagion attestant que l'enfant peut fréquenter à nouveau le centre et est apte à la vie en collectivité pour son retour sur la structure. Un nettoyage approfondi des salles et une désinfection de son matériel seront effectués.

En cas de suspicion au covid-19, une information sera faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- **Mesures relatives au personnel encadrant**

Le personnel dispose de tout le matériel de sécurité nécessaire à la mise en place des gestes barrières et de distanciation pour accueillir les enfants dans la structure : masques, gel et solution hydroalcoolique, savon, papier individuel pour séchage des mains, lingettes et sprays désinfectants. Il lui est recommandé de prendre sa température quotidienne avant son arrivée.

A l'arrivée dans la structure

Le personnel se désinfecte les mains et dispose ses affaires au bureau des animateurs.

Pendant la journée

Le personnel informe les enfants et parents de toutes règles applicables sur la structure.

Il respecte les gestes barrières classiques avec ses collègues durant toute la journée.

Le personnel en charge des enfants, le mercredi, portera un masque toute la journée, sauf pour le temps du repas en respectant la distanciation.

Il est tenu de se laver les mains avant son départ.

Tout symptôme évocateur du covid-19 chez un encadrant donnera lieu à l'isolement de cette personne et un retour immédiat à son domicile. Sans certificat médical, l'encadrant ne pourra pas reprendre le travail.



Laëtitia Mathieu, directrice de la MJC et son équipe pédagogique